

VIREX 64 HB

| | | | | |
|---|--------------------|--|--|---|
| National Fire Protection Association (NFPA) | Risques d'incendie | Hazardous Material Information System (HMIS) | Santé | 3 |
| | Santé | | Réactivité | 0 |
| | | | Risques d'incendie | 0 |
| | Danger spécifique | | Réactivité | 0 |
| Vêtements de protection | | Apparence | FoncéeJaune. Liquide. Voir la Section 9. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF EN CAS D'INGESTION. | |

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

| | | | |
|---|--|--------------------|--------------------|
| Nom du produit | VIREX 64 HB | Code | 3775 & 3777 & 3778 |
| Utilisation du produit | Industriel/Institutionnel: Désinfectant. Ce produit doit être dilué avant toute utilisation. | PMS# | 439031 |
| FTSS# | 126297003 | Date de validation | 5/30/2002 |
| Siège social aux É.U. Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com | Siège social au Canada Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971 | Date d'impression | 5/30/2002 |
| | | Remplace | 5/30/2002. |
| | | En cas d'urgence | (800) 851-7145 |

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

| Ingrédients | # CAS | % en poids | Limites d'exposition | CL50/DL50 |
|---|------------|------------|----------------------|-----------------|
| n-Alkyl chlorure de diméthylbenzylammonium | 68391-01-5 | 2.25 | Non disponible. | Non disponible. |
| Chlorures de n-alkyl diméthyl éthyl benzyl ammonium | 68956-79-6 | 2.25 | Non disponible. | Non disponible. |
| Eau | 7732-18-5 | 80-90 | Non disponible. | Non disponible. |

Section 3. Identification des risques

| | |
|---|---|
| Voies d'absorption | Contact avec les yeux. Contact avec la peau Inhalation. |
| Effets aigus potentiels sur la santé | |
| <i>Yeux</i> | Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité. |
| <i>Peau</i> | Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents. |
| <i>Inhalation</i> | Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. |
| <i>Ingestion</i> | Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. |
| Conditions médicales aggravées par une surexposition: | Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation. |
| Voir Information toxicologique (section 11) | |

Section 4. Premiers soins

| | |
|-----------------------|---|
| Contact avec les yeux | Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement. |
| Contact avec la peau | Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. |
| Inhalation | En cas de difficultés respiratoires: Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin immédiatement. |
| Ingestion | Boire du lait, blanc d'oeuf, ou solution de gélatine. Si ces ne sont pas sous la main, boire de grande eau. Consulter un médecin immédiatement. |
| Notes au physicien | La présence probable de lésions des muqueuses peut être une contre-indication au lavage gastrique. |

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

| | |
|---|--|
| Inflammabilité du produit | Inconnu. |
| Points d'éclair | COUPE FERMÉE: 93°C (200°F). |
| Produits de la combustion | Inconnu. |
| Appareils et méthodes de lutte contre les incendies | Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie. |
| Vêtements de protection (feu) | Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). |
| Special Remarks on Fire and Explosion Hazards | Matières corrosives (Voir section 8 et 10). |

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

| | |
|---|--|
| Précautions personnelles | Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). |
| Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage | En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants propres et secs, en vue d'être éliminés selon les méthodes prescrites. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau. |

Section 7. Manipulation et entreposage

| | |
|-------------|---|
| Manutention | Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Tenir loin de la nourriture, les aliments, et sources d'eau domestiques. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT |
| Entreposage | Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. |

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

| | |
|------------------------|---|
| Contrôles d'ingénierie | Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée. |
| Protection personnelle | <p><i>Yeux</i> Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques Masque facial.</p> <p><i>Mains</i> Gants résistants aux produits chimiques. Gants de caoutchouc Gants de néoprène</p> <p><i>Respiratoire</i> Si les brouillards/vapeurs ne sont pas adéquatement limités par la ventilation, utiliser la protection respiratoire appropriée pour éviter la surexposition. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2</p> <p><i>Pieds</i> Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.</p> <p><i>Corps</i> If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.</p> |

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|----------------------------|------------------------|
| État physique et apparence | Liquide |
| Odeur | Citron. |
| Couleur | Fonçée Jaune. |
| pH | 11.2 à 12.2 [Basique.] |
| Gravité Spécifique | 1.04 |
| Solubilité dans l'eau | Complète. |

Section 10. Stabilité et réactivité

| | |
|---|--|
| Stabilité du produit et réactivité | Le produit est stable. |
| Conditions d'instabilité | Inconnu. |
| Incompatibilité avec différentes matières | Inconnu. |
| Produits de décomposition dangereux | Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion. |
| Polymérisation Dangereuse | Ne se produira pas. |

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Toxicité aiguë | Corrosif. |
| Effets d'une exposition chronique | Inconnu. |
| Autres effets toxiques | Inconnu. |

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

| | |
|-----------------------------|---|
| Information sur les déchets | Le produit non dilué est réglementé par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet corrosif. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État. LES DÉCHETS INSECTICIDES - Respecter tous les règlements fédéraux, provinciaux, locaux. |
|-----------------------------|---|

Section 14. Renseignements sur l'expédition

| | |
|----------------------------|---|
| Classification pour le DOT | |
| DOT Nom d'envoi | S' il vous plaît, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport. |
| TDG Classification | |
| TDG Nom d'envoi | S' il vous plaît, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport. |
| CLASSE TMD | |

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal Sans objet.

état Sans objet.

Information sur les produits enregistrés Numéro d'enregistrement de EPA: 61178-1-70627

Règlements canadiens

SIMDUT Classification Sans objet.

Symbole du SIMDUT

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales MSDS Serial Range: 2-3

Version 1.03

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.